



# L'essentiel



Du lundi 20 juillet 2015 - de la part de Stéphane Le Foll

## **CRISE AGRICOLE**

**Le Gouvernement reste entièrement mobilisé pour répondre aux inquiétudes des éleveurs en colère contre l'effondrement des prix de vente de leurs productions à Caen. C'est dans le dialogue et dans la persuasion des acteurs, chiffres sur la table, dans la transparence, que le gouvernement peut agir. Il ne peut pas fixer lui-même de manière autoritaire un prix. Le Président de la République a ainsi lancé un appel solennel aux acteurs des filières pour faire respecter les engagements qui ont été pris devant Stéphane Le Foll en matière de hausse des prix. IL a également appelé à utiliser massivement les logos « viande et lait de France » afin d'inciter les consommateurs à acheter ces produits et encourager la production française.**

Le Gouvernement « [comprend] la détresse, la colère des éleveurs de ces filières porcine et bovine. Ils doivent savoir que le gouvernement est à leurs côtés pour trouver une solution. (...) Cette solution ne peut pas être autoritaire, elle ne peut être que le fruit de la concertation et du respect par la grande distribution des engagements qui ont été pris il y a quelques semaines. » (PM 20/07/2015)

**« Nous vivons une crise agricole très importante en France. Trois crises, bovine, porcine et laitière, se conjuguent. Depuis le début de l'année, les prix sont en baisse »** (S. Le Foll, 17/07/15) :

- S'agissant du lait, c'est « une crise mondiale liée au marché du beurre, de la poudre de lait, à la fin des quotas et à la contraction de grands marchés, Chine en tête ;
- S'agissant du porc, « il est nécessaire de valoriser la viande française et de contractualiser les accords commerciaux entre éleveurs, abatteurs et transformateurs » ;
- S'agissant du bœuf, « c'est un problème plus national » (S. Le Foll, 17/07/15).

### **Il a fallu sans attendre traiter l'urgence :**

- **En mobilisant directement les soutiens publics.** Dès le 20 février dernier, des cellules d'urgence ont été mises en place par les préfets. 23 M€ d'aides ont d'ores et déjà été mobilisées pour alléger les charges des exploitations en difficulté.
- **En engageant un travail pour permettre une revalorisation des prix.** « En juin, tous les acteurs se sont engagés à augmenter les tarifs et à répercuter cette hausse sur les producteurs. On progresse, puisque, sur le porc, on est passé de 1,20 € au printemps à 1,38 € le kilo. Sur le boeuf, 7 centimes ont été gagnés depuis le 17 juin » (S. Le Foll, 17/07/15). Le médiateur fera un point mercredi prochain sur la tenue des engagements, pour évaluer quels acteurs ont joué le jeu, qui l'a moins fait et qui n'a rien fait.

### **« Il faut continuer » :**

- **Le Premier ministre et Stéphane Le Foll se sont entretenus vendredi matin.** « Tous les dossiers de demandes d'aides vont être finalisés d'ici la fin du mois de juillet. Nous évaluerons les besoins et on y répondra par rapport aux situations concrètes rencontrées dans chaque département » (S. Le Foll, 17/07/15). Une évaluation de la situation fin août pourra si nécessaire engager la mobilisation de moyens supplémentaires.

- **Stéphane Le Foll a mobilisé les banques** ce vendredi, pour engager un travail de réaménagement de la dette des éleveurs en difficulté.
- **« Tout le monde doit jouer le jeu ». « Dans la crise actuelle, chacun est responsable, du consommateur à l'élu local »** (S. Le Foll, 17/07/15) :
  - o Le consommateur : « dans cette période de vacances, de barbecues, de grillades, chacun peut demander et acheter des viandes » ;
  - o L'élu local doit lui « privilégier les produits français dans la restauration collective » (S. Le Foll, 17/07/15).

**« Sur le long terme**, il faut réorganiser l'offre française en valorisant le logo Viande de France, qui permet au consommateur d'être sûr de l'origine des produits. Alors, il sera prêt à payer un peu plus cher » (S. Le Foll, 17/07/15).

### **UNION EUROPEENNE**

**Dans le contexte de l'accord sur la Grèce trouvé lors du Sommet de la zone euro du 12 juillet, le Président de la République a souhaité donner une nouvelle impulsion à l'approfondissement de l'union économique et monétaire. La France, avec le Président de la République, doit être à l'initiative : 1. en proposant la création d'un gouvernement économique de la zone euro ; 2. en la dotant d'un budget et d'un parlement pour en assurer le contrôle démocratique. L'Europe doit définir un nouvel horizon pour protéger les valeurs et les principes de notre modèle social et être une puissance au service de l'équilibre du monde.**

A l'occasion d'un hommage à Jacques Delors, le Président de la République relance l'idée de la création d'un gouvernement européen doté d'un budget et d'un parlement spécifiques.

**« L'Union ne peut se réduire à des règles, des mécanismes ou des disciplines »** ; Elle « ne peut avancer que si elle porte l'idée d'un dépassement » (PR, 19/07/15) :

- **« Elle doit convaincre les peuples** que, si elle a été capable de préserver la paix, elle est aujourd'hui la meilleure invention pour **protéger les valeurs et les principes qui fondent notre culture commune**, ce que l'on appelle notre mode de vie et qui est aussi notre modèle social » (PR, 19/07/15).
- **« L'Europe doit définir un nouvel horizon susceptible de faire naître un espoir**, car [...] l'idée européenne s'épuise quand elle ne se traduit plus en actes » (PR, 19/07/15).
- Aucune nation ne peut concevoir d'abandonner une part de sa souveraineté si elle n'a pas la certitude qu'elle sortira plus forte de ce processus » (PR, 19/07/15).

### **L'Europe doit être celle des citoyens :**

- **« Les Parlements restent trop loin des décisions ».**
- **« Les peuples se détournent à force d'être contournés ».**
- **« Les populistes se sont emparés de ce désenchantement** et s'en prennent à l'Europe parce qu'ils ont peur du monde, parce qu'ils veulent revenir aux divisions, aux murs, aux grillages. **Or c'est le droit qui protège, et la fédération des États-nations qui donne du poids, pas le désordre et le repli sur soi ».** (PR, 19/07/15).

**L'Europe doit être « une puissance au service de l'équilibre du monde » : « C'est l'Europe qui est attendue pour porter les technologies de demain, promouvoir un modèle industriel, réussir la transition énergétique et écologique, investir dans la connaissance, réduire les disparités territoriales, assurer la solidarité à l'intérieur par des investissements et à l'extérieur par des actions de développement »** (PR, 19/07/15).

### **Les circonstances nous conduisent à accélérer.**

- **« La zone euro a su cette semaine réaffirmer sa cohésion avec la Grèce. »** (PR, 19/07/15) « Nous sommes en train de sortir progressivement, même si c'est difficile, de la crise grecque mais il faut en tirer les leçons et aller beaucoup plus loin » (PM, 19/07/15)
- **« La qualité de la relation franco-allemande y a été pour beaucoup.** L'esprit européen a prévalu » (PR, 19/07/15) « L'Allemagne sait parfaitement qu'il faut prendre des initiatives mais cela doit se faire dans un

dialogue constructif, dans le respect de chacun, **dans un dialogue franco-allemand qui n'est pas exclusif des dialogues avec les autres pays** » (PM, 19/07/15)

- **« Ce qui nous menace, ce n'est pas l'excès d'Europe mais son insuffisance » PR, 19/07/15**. « Chacun a compris qu'on ne pouvait plus faire du sur-place, qu'il fallait avancer » (PM, 19/07/15).

**La France se « grandit toujours quand elle est à l'initiative de l'Europe »(PR, 19/07/15):**

- « J'ai proposé de reprendre l'idée de Jacques Delors du **gouvernement de la zone euro** » (PR, 19/07/15).

-[...] « et d'y **ajouter un budget spécifique ainsi qu'un Parlement pour en assurer le contrôle démocratique** » (PR, 19/07/15).

- La monnaie commune appelle à « **une organisation renforcée et avec les pays qui le décideront, une avant-garde** » (PR, 19/07/15) dans laquelle « la France, l'Allemagne, l'Italie, les pays fondateurs [s'engageraient] pleinement » (PM, 19/07/15)

### **MENACE TERRORISTE**

**Dans un contexte de menace terroriste « élevée », Bernard Cazeneuve a réitéré l'engagement « déterminé » du Gouvernement pour lutter contre le terrorisme et « donner aux français les informations dont [le Gouvernement] dispose. (...)» Au niveau européen, la France a demandé une modification du code des frontières Schengen et au niveau national, il est interdit aux étrangers résidents en France de revenir sur le territoire après être partis pour commettre des actes de terrorisme. Pour les français le retour implique que la justice soit saisie.**

« Le Président de la République, le Premier ministre comme [Bernard Cazeneuve] » ont « régulièrement indiqué que le niveau de la menace était élevé. » (B. Cazeneuve 20/07/2015)

**La France est « un Etat de droit**, (...) il y a des règles de droit international et (...) dans le cadre du respect scrupuleux du droit, nous sommes armés pour faire face à la menace terroriste. » (B. Cazeneuve 20/07/2015)

**La France « est extrêmement déterminée (...) [et] l'activité judiciaire du parquet antiterroriste en témoigne ».**

- **Pour les étrangers résidents en France : Le retour des « étrangers résidant en France, [qui] sont partis sur le théâtre d'opérations terroristes » est interdit.**

- **Pour les nationaux : S'«[i]l n'est pas possible d'interdire le retour d'un national sur le territoire national, (...) [t]ous ceux qui reviennent et qui ont commis des actes terroristes sur le théâtre des opérations en Irak et en Syrie ont vocation à être judiciairisés. »**

**Au niveau européen, la France a demandé « la modification du code de frontière Schengen pour qu'il y ait des contrôles systématiques et coordonnés dans les aéroports en proposant la mise en place du PNR européen [car] (...) c'est précisément parce que nous voulons à leur arrivée procéder à leur judiciarisation. » (B. Cazeneuve 20/07/2015)**

### **DROIT DES ETRANGERS**

**Un projet de loi relatif au droit des étrangers a été présenté en 1<sup>er</sup> lecture aujourd'hui devant l'Assemblée Nationale et s'articule autour de trois priorités qui sont celles du Gouvernement depuis 2012 : améliorer l'accueil et l'intégration, attirer les talents, lutter contre les filières et l'immigration clandestine. Pour faciliter l'intégration, le projet de loi prévoit la généralisation d'un titre de séjour pluriannuel. Ce dispositif d'intégration s'accompagnera de contrôles à la fraude sociale et documentaire. Un passeport talents sera également créé pour faciliter l'entrée en France des mobilités de l'excellence. Ces mesures d'intégration et d'attractivité s'accompagnent de mesures plus exigeantes pour lutter contre l'immigration irrégulière.**

Un projet de loi relatif au droit des étrangers a été présenté aujourd'hui devant l'Assemblée Nationale et s'articule autour de trois priorités :

### **Mieux accueillir et intégrer ceux qui ont le droit de nous rejoindre : (B. Cazeneuve 20/07/2015)**

- **Notre devoir c'est d'accueillir dignement les personnes étrangères** et, dès lors qu'elles peuvent rester, de leur **donner tous les outils d'une intégration réussie**.
- **Le projet de loi généralise le titre de séjour pluriannuel pour l'ensemble des étrangers après un an de séjour en France**, dans le cadre d'un parcours d'intégration afin d'éviter les passages en préfecture pour les étrangers en situation régulière.
  - o « C'est parce que nous mettons en place ce dispositif destiné à faciliter l'intégration des étrangers en France à travers le titre pluriannuel de séjour que **nous devons nous assurer qu'il n'y aura pas de fraude documentaire** ».
  - o « **Nous voulons un dispositif d'intégration** » obligeant les autorités à veiller « qu'il n'y ait de fraudes aux prestations sociales ».

### **Attirer les mobilités de l'excellence, de la connaissance et du savoir :**

- **La circulaire Guéant** qui fermait les portes aux chercheurs et universitaires, les restrictions à la délivrance du droit au séjour pour les étrangers talentueux, **a été supprimée dès notre arrivée aux responsabilités en 2012**.
- **Le projet de loi prévoit la création d'un passeport talents** pour faciliter l'entrée et le séjour en France des mobilités de l'excellence. Le passeport talents est une mesure essentielle pour notre attractivité.
- **Le projet de loi prévoit également la refonte des critères du changement de statut étudiant/salarié** : tous les étudiants titulaires d'un master pourront rechercher pendant un an, sans que leur soit opposée la situation de l'emploi, un travail correspondant à leur qualification en France. Ils pourront également créer leur entreprise.

**Lutter contre l'immigration irrégulière** : la majorité précédente avait une politique du chiffre qui a produit de très mauvais résultats, en privilégiant les éloignements faciles, coûteux et inutiles (comme les retours aidés de ressortissants communautaires) plutôt que des mesures plus exigeantes.

- **Il ne peut pas y avoir de droit au séjour sans sanction du séjour irrégulier, nous nous dotons de nouveaux moyens pour lutter contre l'immigration irrégulière** :
  - o Le projet de loi organise et sécurise la procédure d'assignation à résidence (1618 assignations prononcées contre 24175 placements en rétention). L'administration pourra solliciter du juge des libertés et de la détention l'autorisation de faire procéder à la recherche au domicile des personnes assignées à résidence, lorsque celles-ci font obstruction à l'exécution de la mesure d'éloignement. Le placement en rétention restera possible, mais subordonné à l'existence d'un risque de fuite avéré, conformément à nos obligations européennes
  - o En conformité avec le droit européen, le projet de loi permet d'obliger les citoyens de l'UE et les membres de leur famille à quitter le territoire français pour des motifs d'atteinte grave à l'ordre public.
  - o Il permet également d'édicter une interdiction de retour sur le territoire français pour les citoyens européens qui ont fait l'objet d'une OQTF pour cause d'ordre public ou d'abus de droit (notamment abus de système de protection sociale).
  - o Enfin, le projet de loi met en œuvre de nouveaux outils pour permettre aux préfectures d'identifier la fraude en bénéficiant des informations détenues par d'autres administrations. Les peines à l'encontre des passeurs seront doublées.

### **LIVRET A**

**La très faible inflation (0,3 % sur un an en juin pour l'inflation hors tabac, qui sert de référence), aurait dû conduire à abaisser le taux du Livret A à 0,50% si la formule de calcul avait été appliquée conformément à la loi. Compte tenu du caractère exceptionnellement bas de ce niveau d'inflation, le Gouvernement a donc décidé, suivant la recommandation du Gouverneur de la Banque de France, de fixer à 0,75% le taux du Livret A. L'objectif est triple : garantir le pouvoir d'achat des épargnants, accompagner la baisse des taux de la BCE pour l'ensemble des crédits indexés sur le taux du livret A, et favoriser l'investissement du secteur du logement social (reste inchangé).**